



## Règlement Troc



Le Troc est une vente « seconde-main » organisée au sein des Amis Montagnards. Il permet l'achat et la vente de matériel d'occasion de Montagne, Ski, Alpinisme, Escalade, Randonnée. Le troc est organisé et effectué par l'équipe « Troc » et est ouvert à tous, membres et non-membres.

Les articles mis en vente incluent le matériel technique et les vêtements de montagne d'été et d'hiver, pour adultes et enfants, en lien avec les sports suivants : la randonnée pédestre, l'alpinisme, l'escalade, la via ferrata, la cascade de glace et toutes les sortes de sports de glisse: ski de fond, alpin, randonnée, télémark, snowboard,...

Des magasins partenaires se joignent au troc et vendent du matériel soldé issu de leur stock.

Le troc a lieu une fois par année à la Maison des Amis Montagnards, Avenue du Petit-Lancy 54a, 1213 Petit-Lancy, Genève.

Les dates et horaires sont communiquées en ligne sur le site [www.amis.ch](http://www.amis.ch).

### Dépôt

- Les articles sont déposés à la date « dépôt des articles » (en ligne sur le site [www.amis.ch](http://www.amis.ch)).
- Les articles à vendre doivent être en bon état et propres ; le matériel technique doit être en état de fonctionner correctement.
- Le vendeur remplit une « fiche vendeur » (en ligne sur le site [www.amis.ch](http://www.amis.ch)) avec ses nom, prénom, numéro de téléphone.
- Les articles doivent être décrits de façon détaillée : désignation, taille ou pointure, couleur, genre (Homme, Femme, Mixte, Enfant), usage...
- Le vendeur détermine lui-même le prix souhaité.
- La « fiche vendeur » doit être remise à l'équipe troc au moment du dépôt des articles.
- Aucun article n'est accepté sans cette fiche dûment remplie.
- Les amis montagnards ne sont pas responsables en cas de défectuosité du matériel d'occasion vendu.

### Vente

- La vente s'effectue aux dates « vente » (en ligne sur le site [www.amis.ch](http://www.amis.ch)).
- L'acheteur a la possibilité d'essayer certains articles sur place (vêtements, chaussures, sauf matériel technique tels que des skis).
- Le paiement se fait à l'achat en cash ou par Twint.
- Les articles vendus ne sont ni repris ni échangés.

### Retrait des invendus

- Les vendeurs viennent reprendre les invendus ainsi que la recette de leur vente à la date de « retrait des invendus » (en ligne sur le site [www.amis.ch](http://www.amis.ch)).
- Une commission de 10% est retenue sur les articles vendus, en faveur du club Amis Montagnards.
- Tout article non récupéré sera considéré comme un don aux Amis Montagnards.

Pour le bon déroulement de cet évènement, nous vous demandons de respecter les dates et horaires de dépôt et de retrait.